

Délibération n°2024-148

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1^{er} octobre 2024)

Date de convocation : 20/09/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
M. MONGAUGÉ Jean-Luc donne pouvoir à M. DESSEIN Michaël
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE POSTE DE CHARGÉE DE MISSION « PETITE VILLE DE DEMAIN »

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Vu la délibération du 28 janvier 2021 portant modification du tableau des effectifs ;

Vu la délibération du 8 juillet 2021 approuvant la convention d'adhésion « Petite Ville de Demain » ;

Vu la délibération du 16 novembre 2023 approuvant la convention cadre « Petites Villes de Demain » Vallée d'Ossau – Arudy – Laruns, valant Opération de Revitalisation de Territoire ;

Vu la convention cadre « Petites Villes de Demain » Vallée d'Ossau – Arudy – Laruns, valant Opération de Revitalisation de Territoire signée le 21 décembre 2023, et notamment la fiche action transversale n°1 intitulée « Conforter les moyens humains avec une ingénierie dédiée à l'animation et à l'organisation du programme PVD et de la politique Habitat » ;

Le 31 décembre 2020, les communes d'Arudy et de Laruns et la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau ont été retenues par les services de l'Etat pour le programme « Petites villes de demain » qui vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Conformément à la convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire signée le 21 décembre 2023, il convient de conforter les moyens humains avec une ingénierie dédiée à l'animation et à l'organisation du programme PVD et de la politique Habitat. Une cheffe de projet a été recrutée et a pris ses fonctions au début du mois de septembre.

Le poste de chef de projet « Petite Ville de Demain » est financé à 75% par la Banque des Territoire et l'ANAH. Les demandes de financement sont à renouveler tous les ans, comme cela avait été fait avec la précédente cheffe de projet en 2022 et 2023. Pour l'année 2024, la demande de financement ne portera que sur la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024 et porte sur le plan prévisionnel de financement ci-dessous :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT ANNUEL PETITES VILLES DE DEMAIN 2024				
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Cout salarial	14974 €	Financiers (ANCT, Banque des Territoires, ANAH, ...)	19480,50 €	75%
Frais annexes et logistique	3 000 €	Autofinancement	6493,50 €	25%
Equipement	4 000 €			
Frais de gestion CCVO	4 000 €			
TOTAL	25974 €	TOTAL	25974 €	100%

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOPTE le présent rapport ;

AUTORISE le président à solliciter les financements pour le poste de chargé de mission « Petite Ville de Demain »

Le Président,



Jean-Paul CASAUBON

